



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT,  
DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE – ARDENNES**

**Adresse : FNEC FP FORCE OUVRIERE - UD-FO des Ardennes  
21, rue Jean-Baptiste Clément - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Répondeur 07 49 11 26 16  
Courriel : fnec-fp-fo08@orange.fr**

**Déclaration au CSA SD du 5 novembre 2024**

**Madame l'Inspectrice d'Académie des Ardennes, mesdames et  
messieurs les membres de cette instance.**

C'est dans un contexte d'austérité budgétaire qu'aujourd'hui nous vous vous rappelons nos revendications syndicales :

- l'Abrogation de la réforme des retraites
- l'Annulation des 4000 suppressions de postes et la création des postes nécessaires
- l'Abandon du « Choc des savoirs » et du Pacte
- la Revalorisation des salaires sans contrepartie
- Un statut pour les AESH...
- Une réelle médecine de prévention

Et nous vous alertons également sur la grogne qui monte :

Nous en avons assez de la paupérisation des agents publics alors qu'ils subissent le gel du point d'indice et la perte de pouvoir d'achat depuis 25 ans ! Assez de la stigmatisation de notre profession alors que les personnels subissent la dégradation des conditions de travail avec les classes surchargées, l'école inclusive systématique et forcée, le recul de l'âge de départ à la retraite.

Et face à cela, pas l'esquisse du début du commencement d'une réflexion sur comment faire pour que notre métier et les conditions dans lesquelles nous l'exerçons ne se dégradent plus. Nous n'en sommes même plus à revendiquer des améliorations, tant nous n'espérons plus rien, on essaie désormais de limiter les dégâts.

Rien sur l'aménagement de la fin de carrière, rien sur les conditions d'inclusions, on fait semblant de rien, on laisse les problèmes sous le tapis, on pousse les personnels à craquer et désormais on va leur imposer 3 jours de carence et 90% du salaire si placés en congé de maladie ordinaire !! Mais qui fait ça ?

Et bien décidément, je vais me répéter, mais les enseignants sont bien mal lotis ! Non seulement ils sont contaminés sur leur lieu de travail par leurs chers élèves notamment lors des périodes virales, mais en plus, s'ils sont placés en arrêt maladie, ils devront bientôt choisir entre payer leurs factures ou financer cet arrêt !

Certains diront : « ils n'ont qu'à tomber malade durant leurs vacances puisqu'ils en ont tant ! » Ah n'oublions pas non plus qu'il faudra prendre tous les rendez-vous médicaux sur les vacances aussi, sinon ce sera double peine, un jour de paie en moins et une journée d'ancienneté générale de service retirée ! Aux vues des ASA accordées sans traitement pour raisons médicales il y a de quoi se poser des questions sur la bienveillance de l'administration à l'égard des enseignants. **Moralité** : si vous avez le malheur de devoir urgemment consulter un spécialiste, attendez les vacances au risque évidemment de ne pas pouvoir obtenir un rdv à temps pour endiguer un problème de santé qui pourrait être grave... et on va nous parler ensuite de prévention des risques psycho-sociaux !

Mais il y a des choses simples à mettre en œuvre, à commencer par accorder des ASA pour raison médicale avec traitement !

Nous avons connaissance des textes, toutefois, encore pour cette année nous vous redemandons une souplesse que nous connaissions naguère dans les Ardennes concernant **les ASA pour raisons médicales autorisées avec traitement**. Il nous semble que, au moins sur ce point vous avez la

possibilité d'agir dans ce sens. Sachant que pour les enseignants, la possibilité de poser des RTT est impossible, que les rdv médicaux sont imposés par les spécialistes ou hôpitaux en fonction de leurs agendas et non pas en fonction de celui de l'éducation nationale.

*Ce serait là une marque de confiance et de considération envers les personnels que de les ré-autoriser avec traitement. Et le signe qu'ils sont enfin considérés par leur employeur.*

Puisqu'au niveau national nous ne pouvons rien espérer, il ne nous semble pas impossible de vous demander une gestion plus souple et moins administrative dans notre département. Nous souhaiterions que les temps partiels sur autorisation soient de nouveau possibles à obtenir à l'instar d'autres administrations. Nous vous sollicitons également pour accorder les demandes de disponibilités pour convenances personnelles. Vous verrez que rien qu'avec ces petits changements, vos personnels se sentiront déjà mieux.

Concernant la future carte scolaire, nous souhaiterions que la situation sociale des Ardennes, que les IPS soient un peu plus pris en compte, étudiés et considérés, et que les reprises de postes soient moins mortifères que ces dernières années.

La baisse des effectifs ne peut plus être la seule excuse donnée pour justifier la reprise des postes. Aux vues des populations ardennaises, des difficultés scolaires qui existent bel et bien dans notre département, des difficultés directement liées à la misère sociale et culturelle que beaucoup de nos élèves connaissent, nous ne pouvons plus appliquer une logique comptable sans tenir compte des réalités du terrain. Il serait souhaitable que sur des écoles et établissements à l'IPS inférieur à 90 on ne dépasse plus les 20 élèves par classe ou division, y compris dans les zones rurales. Si l'on raisonne avec une logique comptable, un enseignant devant une classe de 25 élèves (sans présence d'EHP) ne pourra à peine consacrer qu'un peu plus de 2 minutes à chacun de ses élèves... cela fait peu aux vues des missions attendues, cela fait trop peu pour mettre en place des apprentissages individualisés, ré expliquer, aider chaque élève, et maintenir un climat serein propice aux apprentissages, c'est même mission impossible. Les conséquences des fermetures sur les petites structures sont source de mal être lorsque les classes sont ensuite surchargées.

Les effectifs de classe influent sur le climat d'apprentissage et les conditions de travail, ils sont donc une donnée importante et sensible, à laquelle il faudra être particulièrement attentif cette année.

Enfin il serait temps de prendre conscience que pressuriser les personnels en imposant le choc des savoirs, des organisations complexes, des emplois du temps exponentiels, des évaluations nationales hors sol, des évaluations d'écoles chronophages et inutiles, et en instaurant des rapport hiérarchique dans les écoles par la loi Rillhac, n'apporteront rien de positif aux enseignants de terrain, et par conséquent aux élèves, et ne résoudront aucunement les problèmes inhérents au fonctionnement de l'Education Nationale.

Les enseignants souhaiteraient avant tout :

- travailler dans des conditions qui leur permettent d'assurer la mission pour laquelle ils ont signé,
- avoir du temps pour leur(s) classe(s)

et certainement pas d'en perdre dans les méandres de nouvelles missions purement administratives et inutiles.

Nous vous remercions.